



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

acquisitions

Question écrite n° 108343

Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur une vente qui aura lieu le mercredi 18 mai prochain chez Sotheby's. À l'occasion de cette vente, deux lots de manuscrits datant de l'époque de la Révolution française seront mis aux enchères. Un historien français, dans une tribune très claire et très argumentée, a fait appel à son ministère afin qu'il sauve ces précieux documents en les achetant. Il lui rappelle ce que dernier a écrit : « Le premier (estimé entre 30 000 et 40 000 euros) contient une série de lettres d'Augustin Robespierre à son frère, mais surtout quelques missives du député Le Bas, le même qui demanda à être arrêté avec les deux frères, le 9 thermidor, et préféra se suicider le 10 thermidor, plutôt que de subir le couteau de la guillotine. Le second lot, beaucoup plus important et donc bien plus cher (200 000 à 300 000 euros), contient des documents encore plus précieux, puisque rédigés de la main même de celui qui fut appelé "l'Incorruptible", Maximilien Robespierre. Ce sont des discours, des projets d'articles de journaux, des brouillons de rapports devant être lus à la Convention, et le fragment d'un discours écrit à la veille de son arrestation, l'avant-veille de sa mort, discours contre la conspiration en train de se préparer contre lui et ses proches. Une lettre sur la vertu et le bonheur termine cette série de documents exceptionnels qui manquent aux collections de manuscrits aussi bien des archives nationales que de la Bibliothèque nationale de France (BNF). Ce serait une grande perte si ces deux lots devaient terminer dans des fonds privés à l'étranger ou, plus humiliant, s'ils venaient à être acquis par une bibliothèque hors de France. Pour le moment, aucune institution ne s'est déclarée intéressée ou prête à acheter les deux lots. Mais il n'est pas trop tard et une décision politique au niveau élevé du ministère de la culture - ou encore plus haut - peut encore intervenir pour que ces documents uniques restent en France et soient consultables gratuitement par tout un chacun. Il ne s'agit pas ici, malgré la haute dimension symbolique de la main qui tint la plume, de verser dans des considérations partisans qui n'ont que trop pollué le débat sur l'interprétation de la Terreur. Il ne s'agit ni d'imaginer que l'achat des lots constituerait un acte relevant d'une ultime marque de déférence pour le concepteur de la Terreur (ce qu'il ne put être seul d'ailleurs), ni une façon d'enrichir la légende noire qui depuis deux cents ans n'a pas manqué de s'acharner sur le personnage. Rien de ces deux postures n'est en jeu ici. Seulement la connaissance précise des conditions d'écriture de discours fondateurs dans les sciences politiques de la France contemporaine, puisqu'il s'agit de pages rédigées sur la guerre, la politique sociale, les valeurs de la République. Il faut ajouter une réflexion, rédigée en forme de lettre inédite sur le rapport complexe entre la liberté, le bonheur et la vertu. Autant de documents qui font partie intégrante de l'Histoire de France, qui permettraient de compléter le travail d'édition auquel se livre depuis des décennies la Société des études robespierristes, livrant au public les oeuvres complètes du député ». Il lui demande donc si, en raison de l'importance de ces deux lots, tant d'un point de vue scientifique que culturel, l'État prendra part à ces enchères et permettra à ces documents de rester en France et de nourrir ainsi la réflexion de nos historiens et de nos concitoyens.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication a été sensible, comme l'ensemble de ses concitoyens, à la valeur historique et patrimoniale majeure des documents autographes de Maximilien Robespierre ainsi que ceux

concernant la famille Le Bas, proposés lors de la vente aux enchères chez Sotheby's le 18 mai dernier. L'État a exercé son droit de préemption au bénéfice des Archives de France sur ces écrits. Le ministre se réjouit que cette disposition qui n'existe qu'en France ait pu permettre d'éviter leur exil à l'étranger. Ces manuscrits qui devraient rejoindre les Archives nationales seront numérisés et constitueront avec l'acquisition récente du texte inédit « Finances » un ensemble patrimonial précieux de l'histoire de la Révolution française.

Données clés

Auteur : [M. Christian Eckert](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108343

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2011, page 4934

Réponse publiée le : 5 juillet 2011, page 7208